

Fin 2011, 118 900 salariés auvergnats travaillent dans l'un des trois versants de la fonction publique. Celle-ci est très présente en Auvergne, notamment dans le versant hospitalier. Dans l'Allier, le nombre d'emplois publics hospitaliers par habitant est l'un des plus élevés de France métropolitaine. En Auvergne comme au niveau métropolitain, 15 % des agents ont 55 ans ou plus et trois sur dix sont cadres.

► Daniel Gras, Insee

En Auvergne, au 31 décembre 2011, la fonction publique emploie 118 900 salariés dont 2 800 bénéficiaires de contrats aidés. Les emplois publics auvergnats représentent 2,2 % des effectifs métropolitains, une proportion comparable au poids démographique de la région.

L'emploi public plus présent en Auvergne

Fin 2011, 22,6 % des personnes en emploi travaillent dans la fonction publique contre 20,2 % en France métropolitaine. Ainsi, 48 000 agents auvergnats dépendent de la fonction publique de l'État (FPE) qui rassemble les ministères civils, la Défense et les établissements publics administratifs nationaux ou locaux d'enseignement. En outre, 40 800 personnes relèvent de la fonction publique territoriale (FPT) et 30 100 autres appartiennent à la fonction publique hospitalière (FPH) qui regroupe les hôpitaux publics, les établissements d'hébergement pour personnes âgées à budget autonome et les établissements publics locaux sociaux et médico-sociaux. L'Auvergne accueille 88 agents de la fonction publique pour 1 000 habitants. Ce taux d'administra-

tion, supérieur à la moyenne provinciale (82 ‰) et métropolitaine (85 ‰), place l'Auvergne au 5^e rang des régions de métropole.

La fonction publique hospitalière très implantée dans l'Allier

Le Puy-de-Dôme accueille la moitié des agents de la fonction publique auvergnate (62 100). Avec un taux d'administration de 98 ‰, il se place au 8^e rang des départements métropolitains. Ce département, qui abrite la capitale régionale, emploie 59 % des agents de la fonction publique d'État auvergnate. Ce versant y est surreprésenté (44 agents pour 1 000 habitants) contrairement aux trois autres départements auvergnats.

Avec ses 13 000 agents de la fonction publique, le Cantal présente un taux d'administration de 88 ‰, également supérieur à la moyenne métropolitaine.

Ce taux atteint 84 ‰ dans l'Allier, où 28 600 agents travaillent dans la fonction publique. Rapportés à la population, les effectifs sont surtout nombreux dans le versant hospitalier : 28 agents pour 1 000 habitants, contre 18 ‰ en France métropolitaine. Ce taux est le plus élevé après celui de la Haute-Vienne. Cette particularité de l'Allier tient à sa structure urbaine, équilibrée autour de trois grandes aires disposant chacune d'un centre hospitalier. Par ailleurs, le département est équipé d'un important pôle psychiatrique public situé à Ainay-le-Château.

Enfin, 15 200 agents de la fonction publique travaillent en Haute-Loire. Cet effectif est particulièrement faible au regard de la population du département : le taux d'administration de la Haute-Loire est seulement de 68 ‰, ce qui la place au 92^e rang métropolitain. Le taux d'administration est inférieur à la moyenne métropolitaine dans les trois versants de la fonction

Un poids plus important de la fonction publique hospitalière en Auvergne

	Auvergne		France de province		France métropolitaine	
	Effectifs 2011	Part dans la fonction publique (en %)	Effectifs 2011	Part dans la fonction publique (en %)	Effectifs 2011	Part dans la fonction publique (en %)
Fonction publique d'État	48 000	40,4	1 818 100	43,2	2 386 000	44,9
Fonction publique hospitalière	30 100	25,3	939 800	22,4	1 119 100	21,1
Fonction publique territoriale	40 800	34,3	1 445 600	34,4	1 806 700	34,0
Ensemble fonction publique	118 900	100,0	4 203 500	100,0	5 311 800	100,0

Champ d'étude : postes principaux non annexes actifs au 31/12/2011 au lieu de travail, France métropolitaine.

Source : Insee, Siasp 2011

publique. Cependant, ce constat doit être relativisé : le Centre hospitalier Sainte-Marie du Puy-en-Velay, unité psychiatrique d'importance (plus de 800 emplois), n'est pas comptabilisé dans le système d'information sur les agents des services publics (Siasp) du fait de son statut d'association (voir sources et définitions).

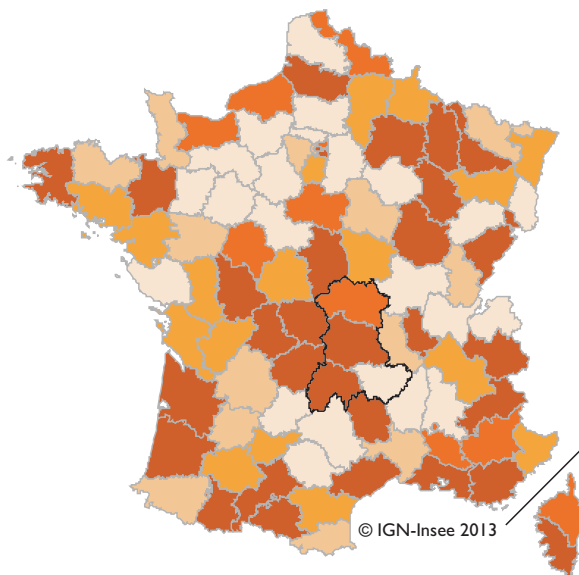
Trois agents sur dix sont cadres

Les agents de la fonction publique se répartissent en trois catégories hiérarchiques : la catégorie A, d'encadrement, représente 30 % des effectifs, la catégorie B un cinquième, et la catégorie C (qui inclut les contrats aidés), la plus nombreuse, regroupe 50 % des agents. Ces parts sont équivalentes à la moyenne métropolitaine.

Comme au niveau métropolitain, les écarts en termes de structures de qualification sont importants dans les trois versants de la fonction publique auvergnate. Dans la fonction publique d'État, un peu plus de la moitié des salariés appartient à la catégorie A, dont une majorité d'enseignants. À l'inverse, ils sont seulement 7 % dans la fonction publique territoriale. Dans ce versant, plus des trois quarts des agents appartiennent à la catégorie C.

Dans la région comme au niveau métropolitain, plus de 6 agents sur 10 sont des femmes. Elles sont largement majoritaires dans toutes les catégories statutaires.

Un taux d'administration plus faible dans la Haute-Loire que dans les autres départements auvergnats en 2011



Champ d'étude : postes principaux non annexes actifs au 31/12/2011 au lieu de travail, France métropolitaine

Nombre d'agents de la fonction publique pour 1 000 habitants en 2011	
88 ou plus	
de 83 à moins de 88	
de 78 à moins de 83	
de 73 à moins de 78	
moins de 73	
France de province : 82	
France métropolitaine : 85	

Source : Insee, Siasp 2011

Plus de seniors dans la fonction publique territoriale

En Auvergne comme en France métropolitaine, 15 % des salariés de la fonction publique ont 55 ans ou plus. Cette proportion s'élève à 17 % pour la fonction publique territoriale. En effet, celle-ci a recruté au début des années quatre-vingt, suite aux grandes lois de décentralisation, et a peu renouvelé ses effectifs depuis.

À l'opposé, les 55 ans et plus représentent seulement 13 % des effectifs de la fonction publique hospitalière régionale. La part des jeunes y est en effet surreprésentée du fait notamment de la prise en compte des internes hospitaliers, dont une partie rejoindra ensuite le privé, et du recrutement direct en sortie d'école de certaines professions, comme les infirmières.

Pour en savoir plus

« L'emploi dans la fonction publique en 2011 : Baisse dans la fonction publique de l'État, hausse globale dans le versant hospitalier », Insee Première n° 1 460, juillet 2013

Sources et définitions

Sources

Le système d'information sur les agents des services publics (Siasp), produit par l'Insee à partir de l'exercice 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Le périmètre de la fonction publique renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lesquels le recrutement se fait sur la base du droit public. Le tracé de chacun des versants (État-FPE, Territoriale-FPT et Hospitalière-FPH) s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur. Les définitions, concepts et périmètres relatifs aux agents des trois versants de la fonction publique sont précisés sur insee.fr dans la rubrique « Définitions et méthodes ».

L'effectif publié ici comprend les bénéficiaires de contrats aidés et les enseignants du privé. Il correspond à un champ plus large que celui retenu dans l'édition 2012 du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique.

Définitions

Le **poste principal au 31 décembre** d'un agent est le poste actif non annexe qu'il occupe à cette date (ou le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs). Un poste est actif et non annexe s'il donne lieu à une rémunération d'activité et si le volume de travail associé est suffisant.